



LE PRESIDENT

ROUTE

PISTE

VTT

BMX

CYCLO-CROSS

CYCLISME EN SALLE

POLO VÉLO

LOISIR

FREESTYLE

VÉLO COUCHÉ

Messieurs les Présidents des Comités Régionaux
Mesdames et Messieurs les Présidents des Comités Départementaux

Montigny-le-Bretonneux, le 19 avril 2016

Réf : 2016-62/DL/MDS
Tél : 01 81 88 09 30
E-mail : presidence@ffc.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Service Civique, la Fédération Française de Cyclisme vient de se voir délivrer, en date du 21 mars dernier, l'agrément de l'Agence du Service Civique pour trois ans.

Au titre de l'année 2016, la décision porte sur un recrutement de 20 postes au sein des structures de la fédération.

Pour rappel le Service Civique est un engagement volontaire de 24 heures hebdomadaires sur une période de 8 mois, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Le jeune bénéficie, en contrepartie de son engagement, d'une aide de l'Etat de 467 euros et d'une indemnisation de la structure d'accueil de 106,71 euros. Le Service Civique n'est pas un emploi, ainsi le volontaire intervient en complément de l'activité des bénévoles et des salariés. La structure d'accueil se doit d'assurer le tutorat du volontaire.

Toutes les structures affiliées à la F.F.C. peuvent bénéficier de l'agrément collectif fédéral pour accueillir un volontaire poursuivant des missions issues des orientations suivantes :

- Favoriser l'accès à un public éloigné de la pratique des sports cyclistes en s'appuyant sur les événements sportifs majeurs.
- Encourager la pratique du cyclisme auprès des publics éloignés du sport.
- Prévenir les conduites à risques chez les cyclistes.
- Sensibiliser les acteurs des sports cyclistes à l'éco-responsabilité.

Par ailleurs, pour les structures qui seraient déjà engagées dans le dispositif Service Civique, le choix devra être fait au moment d'un éventuel renouvellement ou d'un nouveau recrutement, soit de conserver l'agrément individuel, soit d'émarger à l'agrément collectif fédéral. A titre d'information, ce dernier permet de vous faire bénéficier, d'un accompagnement, d'un suivi administratif et financier, ainsi que de l'organisation de la formation civique et citoyenne des volontaires.

De manière à mettre en œuvre ce dispositif dans les meilleures conditions et pour répondre à vos besoins ou questionnements, vous pouvez prendre contact avec la Direction Technique Nationale, et plus particulièrement M. Alexandre URBAIN, cadre technique en charge du suivi de dossier a.urbain@ffc.fr tél : 01 81 88 09 64.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien Cordialement,



David LAPPARTIENT